adopté le

## SÉNAT

18 décembre 1985

PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1985-1986

ការស្នាក់ បានស្នាក់ (Dublic Ladi) នៃសេខមានគ ការស្នាក់ ស្នាក់ សេខមានសេខការសំនាក់ បានសេខមាន

## PROJET DE LOI

autorisant l'approbation d'un accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat).

(Texte définitif.)

Le Sénat a adopté sans modification, en première lecture, le projet de loi adopté par l'Assemblée nationale, en première lecture, dont la teneur suit :

Voir les numéros :

Assemblée nationale (7e législ.): 3117, 3133 et in-8e 936.

Sénat: 151 et 201 (1985-1986).

## Article unique.

Est autorisée l'approbation de l'accord de siège entre le Gouvernement de la République française et l'Organisation européenne de télécommunications par satellite (Eutelsat), signé à Paris le 15 novembre 1985 et dont le texte est annexé à la présente loi (1).

Délibéré, en séance publique, à Paris, le 18 décembre 1985.

Le Président, Signé: ALAIN POHER.

<sup>(1)</sup> Nota: Voir le document annexé au n° 3117, Assemblée nationale, (7° législ.).